



SOMMAIRE :

Edito : Les moutons et le Berger page 1

Projet de loi « Travail » : tous concernés page 2

Urgence équipement page 3

Un congrès conquérant et chaleureux page 4

Esprit de Rio souffle tu encore ? page 5

Album photo page 6

Point sur le télétravail page 7

Bulletin d'adhésion page 8

Les moutons et le Berger

(en hommage à Jean DLF)

Des moutons étaient assemblés et l'orage grondait
Certains, furieux, disaient aux autres que l'avenir du troupeau
Consistera pour tous à passer au couteau...

Voyant quelle rébellion les impertinents semaient
Le Berger entrepris d'apaiser ses agneaux...
Tout beau! leur dit-il, n'écoutez pas ces sots

Moutons vous êtes, et comme tels vous devez
Ne pas croire ceux qui vous veulent faire croire
Que vos vies ovines finissent un jour à l'abattoir

Berger je suis, et puis vous jurer
Qu'aussi vrai que les chemins vont à Rome
Vos droits moutonesques me tourmente en tant qu'homme

Votre révolte est vaine, moutons, restez apaisés...
Ou bien l'on vous enverra les chiens pour vous mordre
Vous remettre à l'esprit la claire vision de l'ordre

Bêlez, engraissez, dormez !
Je vous défends, je suis Berger !
Payé pour cela j'en répons sur ma tête...
Vous ne finirez pas comme vulgaires côtelettes.

**Morale : Les moutons gagnent toujours à entendre leur
Berger.**

Projet de loi « Travail »: Tous concernés !

Une petite musique diffusée par des médias depuis des semaines pourrait nous laisser penser que les salariés du public seraient en dehors du champ du projet de la loi « Travail ». Qu'en est-il réellement ?

C'est bien mal connaître la réalité de ce salariat, tout d'abord parce que plus de 20 % des agents publics sont non-titulaires (source DGAFP 2014). Ensuite, un bref retour en arrière sur les précédentes « réformes » suffit pour comprendre que toutes les **attaques contre le salariat du privé finissent par « retomber » sur le secteur public**. L'exemple des retraites: en 1993, Edouard Balladur attaque les retraites du privé. En 1995, Alain Juppé essaie d'étendre cette « réforme » au secteur public, que François Fillon imposera en 2003. Le projet de loi « Travail » opère de la même manière. Sio la loi passe, les droits des personnels sous statuts seront attaqués dans la foulée.

La frontière n'est pas étanche entre privé et public. Ainsi plusieurs dispositions réglementaires publiques sont équivalentes au Code du travail: temps de travail (voir encart), heures supplémentaires, temps de repos, astreintes... Le Code du travail s'applique aux fonctionnaires en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ... Il y a même un article de ce projet qui veut autoriser le Gouvernement à procéder par ordonnance pour instaurer l'individualisation des droits. Le Compte personnel d'activité (CPA) à la mode patronale affaiblirait un peu plus le statut général des fonctionnaires déjà bien fragilisé avec le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui organise l'individualisation des carrières.

Le coeur du projet de loi « Travail » réside dans son article 2 avec l'inversion de la hiérarchie des normes. Concrètement, les accords signés dans l'entreprise pourront s'appliquer même s'ils sont moins favorables que le Code du travail ou que la convention collective de branche. Dans une situation de précarité extrême et de chômage chronique on comprend bien que les salariés ne seront pas en position de force pour « négocier » des accords plus favorables... Pour le Gouvernement, il faut aussi accélérer le démantèlement des règles de gestion communes dans la Fonction publique par le renforcement de la gestion locale. Par exemple, les actes de gestion des personnels pourraient reposer sur l'autonomie des directions, des établissements voire des services locaux. Cette plus grande flexibilité n'aurait pour effet que de mettre les agents en concurrence les uns par rapport aux autres. La boucle est bouclée !

Rapport sur la durée du travail dans la Fonction publique

Alors que 36% des fonctionnaires travaillent le dimanche, contre 25 % dans le privé, et que 17,5% travaillent la nuit, contre 14,9% dans le privé, ce rapport a donné lieu à une campagne médiatique pour accrédi- ter l'idée que ces salariés travailleraient moins que les autres ... Et le rapporteur d'évoquer des « dysfonctionnements liés à des pratiques managériales qu'il faut changer » ... tient tient ... rien d'étonnant mais bien concordant avec le projet de loi « Travail » !

articles provenant de « Ensemble plus forts »



URGENCE EQUIPEMENT

Alors que le PUC Phase 1 est d'ores et déjà mis en place au sein du bureau de Marseille-Port, du moins sur le papier, il est important de souligner que les agents ne sont pas gâtés en matière d'équipement pour effectuer leurs contrôles.

- Deux vestes floquées « DOUANE » pour 6 agents, et en taille XXL qui plus est !!!!! Aucun agent ne peut les porter, ces dernières étant trop grandes.
- Aucune lampe afin de permettre aux agents de contrôler les conteneurs ou les remorques. Les agents sont obligés de s'éclairer avec les lumières de leurs smartphones, sous les yeux médusés (parfois moqueurs !) des opérateurs.
- Pas de dotation en chaussures de sécurité, pas de lunettes de protection.
- Des gants de jardinage (véridique) en lieu et place de véritables gants de sécurité.

A l'instar des agents de la surveillance, les agents affectés au Pôle contrôle (PUC) devraient avoir accès à une sorte de carnet à points. Au pire un recensement devrait être opéré périodiquement. Certains agents, présents au bureau depuis plusieurs années, n'ont jamais bénéficié d'équipement.

Malgré les multiples relances des agents, et de leur hiérarchie locale (Chef de bureau, Chef de pôle), il semble qu'il y ait un blocage à un étage. Lequel ??? Personne ne sait.



Un congrès conquérant et chaleureux

Du 9 au 13 mai dernier se déroulait à Port-Vendres le congrès de notre syndicat. Plus d'une centaine de délégués étaient réunis, venant de toute la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (l'inter-région était représentée par 6 délégués), afin de définir ensemble la stratégie et les revendications du syndicat pour les 4 prochaines années.

C'est dans une ambiance très fraternelle que s'est tenu ce congrès. Près de 30% des congressistes assistaient à leur premier congrès. Les délégués représentaient 35 des 40 sections que compte le syndicat. Si la partie n'était pas formellement atteinte (40 % de femmes), il faut noter que les femmes représentent 37,5 % du personnel de l'administration douanière. Ce congrès fut l'occasion pour les délégués de parler de la stratégie à mener pour combattre la mise en place depuis 2012, par la Direction générale, du Plan stratégique douanier. Grace aux luttes menées par les agents, CGT en tête, celui-ci n'est toujours pas totalement appliqué. Son objectif n'a pour seule vocation que de supprimer des emplois et des services douaniers, primordiaux pour la sécurité des citoyens et des entreprises. Après les attentats de 2015, les douanes ont été percutées de plein fouet par les questions sécuritaires, notamment pour la branche de la surveillance. Celle-ci se retrouve aussi au coeur de la question des réfugiés qui fuient les zones de guerre pour rejoindre l'Europe. Les militants se sont interrogés activement sur le rôle qui doit être celui des agents douaniers dans ce contexte particulièrement difficile. C'est autour des valeurs de solidarité portées par la CGT que les militants ont pu construire les revendications du syndicat.

Bien d'autres sujets ont déjà été traités, notamment sur les risques psychosociaux de plus en plus fréquents dans une administration dont 6000 emplois ont été supprimés en 20 ans. le rôle et la place des CHSCT et la manière dont la CGT s'en empare sont aussi au coeur des préoccupations militantes avec le souhait de mener des actions coordonnées sur l'ensemble du territoire.

Avec un vote favorable à 100 % du rapport d'activité, les orientations, tout comme la direction nouvellement élue ont reçu des votes de confiance quasi unanimes. Les congressistes ont montré toute leur détermination et l'unité dont fait preuve le syndicat pour se battre dans l'intérêt des agents et des missions qu'ils exercent.



Liens utiles:

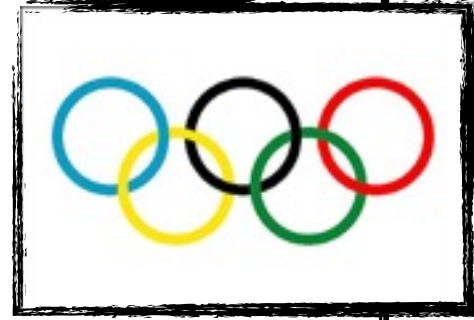
[SNAD CGT](#)

[CGT](#)

[INDECOSA](#)

ESPRIT DE RIO SOUFFLE TU ENCORE? OU LES DEBOIRES DU SPORT EN DOUANE

Vous n'avez certainement pas pu échapper cet été aux trois semaines intensives de sport que nous ont concoctés les jeux olympiques de Rio. Vous avez du également dévorer avec avidité les proclamations triomphantes de nos services centraux chargés de la communication mettant en avant (à juste titre) les résultats des champions sous contrat avec notre administration.



Et ne parlons pas des brochures éditées chaque année vantant les mérites de ces mêmes athlètes

Derrière ces trompe-l'oeil bien commodes, la réalité du sport en douane au niveau de la pratique quotidienne des agents est nettement moins réjouissante. Même si le site « douane.fr » et des rubriques consacrées aiment à rappeler le nombre de douaniers pratiquant. Petit extrait choisi à dessein :

« Plus d'un douanier sur 6 est inscrit à l'ASND, soit 3200 agents. Ce nombre important traduit l'attachement aux valeurs douanières que sont le courage, la recherche de la performance et l'esprit d'équipe, ainsi que le dynamisme de notre administration. Enfin, le sport associatif en douane permet de tisser des liens sociaux précieux entre douaniers de tous âges, métiers et tous grades ».

Un monde virtuel à cent lieues de la vraie vie, qui n'existe plus que sous la plume de ces rédacteurs et qui s'il survit difficilement dans ce monde hostile le doit uniquement au dévouement d'agents et à leur disponibilité au sein de leurs associations sportives.

Sans remonter à la dernière glaciation rappelons nous, la valorisation de la pratique sportive avec les heures sur temps de service accordées, l'organisation des compétitions assurée par les services administratifs des directions..... aujourd'hui disparues.

Sur ces entrefaites, une bande de jeunes motivé(e)s prenant à la lettre ces belles incantations à la gloire du sport en douane entendait en relancer l'esprit sur la direction de Nice et avaient l'ambition (démesurée semble t'il) de participer aux épreuves de sélection au cross national organisées dans la direction inter-régionale de Montpellier.

Pour ce faire ces agents avaient bien quelques exigences : prise en charge de stage de préparation en altitude, dotation d'équipements dernier cri ou autres choses extravagantes.... ?

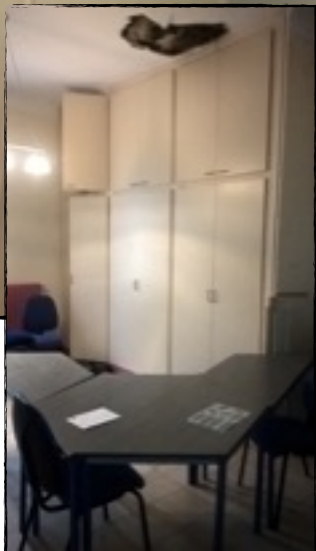
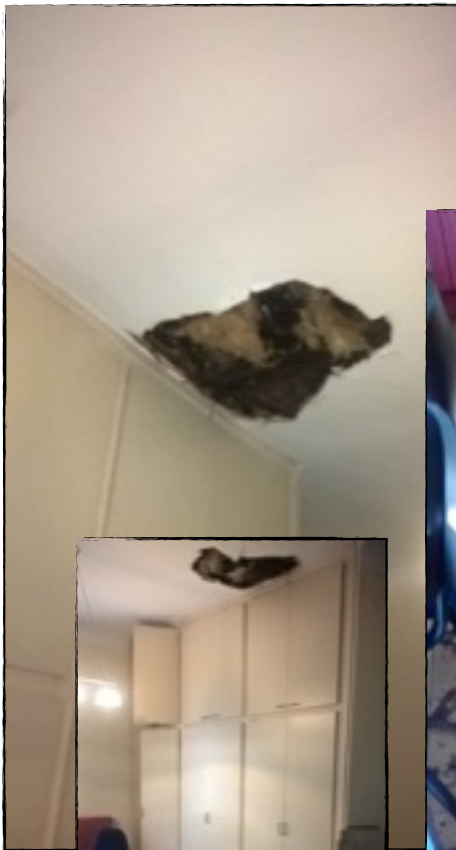
Non vous n'y êtes pas ! Non tout simplement ils souhaitaient la mise à disposition d'un voire de deux véhicules administratifs pour se rendre sur le lieu de la compétition.

Nos responsables, beaucoup moins regardant sur les utilisations de véhicules administratifs à des fins personnelles, leur ont infligé un carton rouge et les valeureux coureurs à pied qui ne prétendaient pas rivaliser avec les athlètes de Rio sont restés à quai.

La morale de cette triste histoire, illustre une fois de plus après la masse, l'ODOD, le délitement programmé de notre administration et de son ADN.



Vestiaires BSI Fréjus



BSN Port de Bouc

Le télétravail

A la Banque de France et à la caisse des dépôts, un accord a été négocié entre les organisations syndicales et les directions précisant les modalités et les postes éligibles. Cette forme d'organisation fait l'objet d'une convention entre l'employeur et le télétravailleur. Le décret n 2016-151 du 11 février 2016 définit les conditions et modalités de mise en oeuvre dans la fonction publique et la magistrature:

- quotité de fonctions limitée à trois jours par semaine maximum;
- nécessité d'une demande écrite de l'agent
- durée de l'autorisation
- mentions de l'acte d'autorisation: fonctions, lieu d'exercice, jours de référence, plages horaires.

Sont exclues du champ d'application de ce décret les autres formes de travail à distance telles que le travail nomade et le travail en réseau.

Enfin, dans le cadre de sa mission d'enquête, le CHSCT peut réaliser une visite « sur le lieu d'exercice des fonctions en télétravail », sous réserve de l'accord écrit de l'agent si les fonctions télé-travaillées le sont à son domicile. La DGAFP a publié un guide pratique sur le télétravail, disponible sur www.fonction-publique.gouv.fr . Ces modalités restent à préciser par un arrêté ministériel pour la fonction publique d'Etat, après avis du Comité technique.

La CGT propose de « nouveaux droits pour garantir la réduction du temps de travail et la santé à l'ère numérique »:

- instaurer un droit à la déconnexion;
- encadrer strictement les forfaits-jours pour les cadres;
- réglementer le télétravail: reconnaissance des accidents du travail, décompte du temps de travail, modalités de prise en charge matériel, de l'assurance, pleine compétence du CHSCT;
- définir et réglementer le nomadisme.

Date des Assemblée Générales des différentes sections de l'inter-région:

- le 10 novembre, AG de la section de Marseille à la salle Paoli de la caserne des douanes de Marseille.
- le 24 novembre, AG de la section Provence à la salle Jacky Delahaye à la DR Provence (Aix en Provence).
- le 25 novembre, AG de la section de Nice à la salle de réunion de la DR de Nice.

Bulletin d'adhésion

Nom: Prénom:
Grade: Echelon:
Indice: Unité ou bureau:
Adresse perso:
Courriel perso: Téléphone perso:

à renvoyer par courriel à l'adresse suivante: cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr

ou par courrier : SNAD CGT 56 boulevard de Strasbourg 13003 MARSEILLE

CRÉDITS D'IMPOTS

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus (case 7AC et 7AE pour le conjoint).

Ainsi, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt permettant de récupérer 66 % des sommes versées.

Exemple, sur une cotisation versée de 22 euros par mois, vous récupérez 14,5 euros par mois.

CONFIDENTIALITÉ

Votre adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi.

Ainsi l'adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT.

Vous avez le choix de faire savoir ou non votre appartenance à la CGT, mais cela ne fera jamais l'objet d'une communication de notre part.

LIBERTÉ

L'adhésion au SNAD-CGT est sans engagement de durée.

Le prélèvement peut être suspendu ou arrêté à tout moment, sans frais ni préavis.



LA MISE A JOUR est une publication du SNAD CGT - section de Méditerranée
56 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille